

Zeitschrift: Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 74 (2024)

Heft: 294

Rubrik: Rapports

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XXXIX^e assemblée générale et colloque scientifique 2024 du Groupe suisse pour l'étude des trouvailles monétaires (GSETM) à Lausanne

L'assemblée générale et la journée d'étude du Groupe suisse pour l'étude des trouvailles monétaires (GSETM) se sont déroulées le vendredi 8 mars au Musée cantonal d'archéologie et d'histoire (MCAH), au Palais de Rumine à Lausanne.

L'assemblée générale a été présidée pour la dernière fois par Benedikt Zäch. Après neuf ans de présidence pour lesquelles il a été vivement remercié et félicité, il a passé le flambeau à Nicole Beuret.

Le groupe a eu l'opportunité de visiter le laboratoire de restauration-conservation du MCAH, présenté par David Cuendet. Puis, après le repas, Julia Genechesi, directrice adjointe du MCAH, a pris la parole pour lancer la seconde partie de la journée qui portait sur la gestion actuelle des trouvailles monétaires dans les cantons latins.

Carine Wagner a ouvert la thématique en présentant le fonctionnement multipartite de l'archéologie cantonale vaudoise. La prospection sur sol vaudois est soumise à autorisation. Il est illégal de mener ce type de recherche sans habilitation octroyée par l'archéologie cantonale. La législation a été renforcée en ce sens en 2021. Toutes les découvertes doivent par la suite être transmises aux autorités responsables. Si les prospections permettent de découvrir davantage d'objets archéologiques, elles ne donnent pas matière à la même qualité d'information qu'une campagne de fouilles archéologiques.

Julia Genechesi a ensuite repris la parole pour évoquer la gestion des trouvailles au sein du MCAH. Depuis 1912 et la modification du Code civil suisse qui octroie la propriété des vestiges d'intérêt historique et scientifique sans propriétaire aux cantons, le musée est responsable de l'ensemble des trouvailles archéologiques du canton de Vaud, à l'exception des découvertes effectuées à Avenches. Les collections – hors monnaies et médailles – issues de trois autres sites majeurs sont par ailleurs conservées et valorisées dans trois « musées reconnus », après leur restauration au MCAH : au Musée romain de Lausanne-Vidy pour le site de *Lousonna*, au Musée romain de Nyon pour la *Colonia Julia Equestris* et au Musée d'Yverdon et région pour le site d'Yverdon-les-Bains. Pour la numismatique,

la situation est différente. La petite taille des objets permet d'assurer l'intégralité de leur conservation-restauration au sein du MCAH (sauf Avenches, cf. ci-dessous), dans un seul et même endroit au sein du canton. L'équipe des collections Monnaies et Médailles assure donc aussi bien la conservation, que l'inventaire ou encore l'étude des monnaies dont les nouvelles entrées varient entre 500 et 2000 chaque année. Dans certains cas exceptionnels, comme lors des fouilles récentes d'Yverdon-les-Bains, Rue du Midi 35, plus de mille monnaies ont été découvertes. Un ordre de priorité doit alors être établi avec les archéologues pour l'étude et la restauration des objets monétaires.

Isabella Liggi Asperoni, représentée par Nicole Beuret, a pour sa part expliqué le cas d'Avenches. Les trouvailles monétaires provenant du site d'Avenches sont gérées par les Site et musée romains (SMRA), tout comme le reste des objets archéologiques. De la fouille au musée, les trouvailles monétaires passent entre plusieurs intervenants, dans un parcours discuté entre la fouille, le laboratoire de conservation-restauration et le musée. Les monnaies ne sont pas systématiquement restaurées : des priorités sont établies en fonction des études en cours. Cependant, toutes les monnaies sont conditionnées de manière adéquate en attente de leur restauration. En dernier lieu, les monnaies rejoignent les collections et sont prises en charge par la numismate. Celle-ci se charge de déterminer les monnaies selon les recherches prioritaires, de la saisie dans la base de données et du rangement des objets numismatiques à leur emplacement permanent. Enfin les données du survol des monnaies sont transmises à l'Inventaire des trouvailles monétaires suisses (ITMS) pour l'édition de son bulletin annuel.

Gilles Perret et Nathan Badoud ont quant à eux dressé le bilan des trouvailles monétaires dans le canton de Genève. Deux collectivités, l'État et la Ville de Genève, se partagent la gestion des trouvailles. L'État de Genève est en effet le propriétaire légal, tandis que le cabinet de numismatique et la bibliothèque, appartenant à la Ville, ont les ressources spécialisées. Depuis 2011, une convention est en vigueur, régissant le dépôt des trouvailles au

Musée d'art et d'histoire (MAH), mais pas leur restauration, ni leur détermination. Une révision de la convention a été proposée fin 2022, mais n'a pas abouti. Le MAH accueille ainsi des mandataires du Service d'archéologie du canton de Genève, mais les discussions entre les archéologues, les numismates et les restaurateurs sont rendues plus difficiles. Par ailleurs, les prospections au moyen de détecteurs de métaux ne sont soumises à aucune législation récente, engendrant ainsi la disparition de monnaies. Cette absence de législation sera abordée dans le cadre d'une future révision de la loi.

Nicolas Consiglio a confirmé la difficulté d'une gestion multisite des trouvailles monétaires avec l'exemple de Neuchâtel. Les trouvailles anciennes se trouvent au cabinet de numismatique du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel (MAHN) géré par la Ville. Le Laténum est dépositaire des trouvailles effectuées lors des prospections et des fouilles. Malgré une bonne entente et une bonne communication entre les services, cela complexifie l'accès pour les chercheurs. La préparation du volume ITMS sur les trouvailles neuchâteloises a favorisé le rapprochement entre la Ville et le Canton sur ce dossier. Une nouvelle dynamique est en train de se mettre en place.

La gestion des trouvailles monétaires en Valais, exposée par Paul-Émile Mottiez, s'est longtemps également déroulée dans deux sites distincts. Le cabinet de numismatique de Sion conservait principalement les monnaies médiévales, alors que l'archéologie cantonale s'occupait majoritairement des exemplaires romains. Aujourd'hui, toutes les trouvailles monétaires sont gérées par l'archéologie cantonale. Un récolement des anciennes trouvailles est effectué pour contrôler la correspondance avec les registres, pour vérifier l'état de conservation et le conditionnement des pièces. Les découvertes récentes, qui n'ont pas bénéficié d'une première étude, sont quant à elles traitées et prédéterminées. Une priorité pour la restauration est alors établie en fonction des intérêts et des publications en cours.

Anne-Francine Auberson a pour sa part présenté la gestion des trouvailles numismatiques fribourgeoises, issues de fouilles ou de l'activité encadrée des prospecteurs agréés. Par année, les trouvailles monétaires de prospection sont généralement majoritaires par rapport à celles provenant des fouilles. Tous

les objets sont déposés et restaurés au Service archéologique de l'État de Fribourg (SAEF), puis inventoriés et étudiés par la numismate. Les déterminations des trouvailles vont prochainement intégrer la banque de données du SAEF.

Anne-Francine Auberson a ensuite poursuivi avec la présentation des trouvailles pour le canton du Jura. Depuis 2012, une convention lie le Service archéologique jurassien avec l'Inventaire des trouvailles monétaires suisses (ITMS), qui gère ainsi les déterminations des trouvailles monétaires. Un nombre d'heures fixe est défini par année civile et le travail est en principe géré en équipe. Une collaboration avec l'Université de Bâle permet de faire des fouilles-écoles et d'étudier le matériel de manière plus approfondie. L'ITMS est régulièrement mis à contribution pour la détermination des objets numismatiques issus de ces fouilles-écoles.

Andrea Casoli a pris le relais pour parler du Tessin. Aucun poste fixe n'est consacré à l'étude des trouvailles monétaires, uniquement quinze jours de travail au total sont attribués au numismate. En raison du peu d'heures à disposition, les objectifs sont restreints. Ils consistent principalement à examiner, déterminer, conditionner et ranger les monnaies trouvées au cours des dix-quinze dernières années. Le matériel est très varié et s'étend de l'époque romaine à aujourd'hui. Le travail avance rapidement, mais quelques trésors prennent plus de temps.

Pour terminer la journée, quelques nouvelles spécifiques des cantons ont été partagées à l'assemblée. Rahel Ackermann a présenté les trouvailles monétaires découvertes à la suite de l'éboulement de 1806 à Goldau (SZ), provoquant la mort de 457 personnes. En 1939, 176 monnaies du XVIII^e siècle sont trouvées. Puis, un an plus tard, soixante nouvelles monnaies sont mises au jour. Si certaines datent d'avant l'éboulement, d'autres sont plus tardives, indiquant par conséquent que le site était encore visité. Une quarantaine de monnaies est actuellement présentée dans une vitrine de l'exposition au Bergsturz-museum à Goldau.

Hansjörg Brem a pour sa part exposé l'état des découvertes dans le canton de Thurgovie. Environ 600 à 800 monnaies sont enregistrées chaque année, principalement à la suite de prospections réalisées par des particuliers

bénéficiant d'une autorisation. La majorité date de l'époque moderne, seule une petite partie est celtique ou romaine. Un nouveau monument romain, une tour de garde, a également été mis au jour.

Fanny Puthod et Jonas von Felten ont conclu la séance avec quelques nouvelles de l'ITMS. Le stand d'informations sur les trou-

vailles monétaires à *Augusta Raurica* a beaucoup plu. Un workshop, réunissant des étudiants et des professionnels, a étudié le trésor de Bubendorf et un second, sur le trésor de Merishausen-Barmen, a permis d'avancer sur la publication.

Julie Python